UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES DU SENEGAL (UNSAS)
Adresse : 436, Zone de Captage, Grand Yoff, Dakar, Sénégal
NINEA : 0074013 r 0 - Tél. (221) 33 864 54 98 - BP : 47599 Dakar Liberté
Email : unsas@orange.sn

Secrétaire générale.

Lettre directive Aux Secrétaires généraux des syndicats et sections d'entreprise affiliées à l'UNSAS

Objet : Date du 3ème Congrès ordinaire et versement des cotisations

Camarades,

Réuni le 23 juillet 2025, au siège de la centrale, le Secrétariat exécutif a arrêté les décisions suivantes :

- Les dates du 3ème Congrès ordinaire sont fixées aux **24 et 25 octobre 2025**
- Le gel de la dette liée aux cotisations jusqu'en fin mars 2025 est adopté, sous réserve d'une validation par le prochain Congrès
- Tous les syndicats de base et sections d'entreprise sont tenus de **verser leurs cotisations à compter du mois d'avril 2025**. Les modalités de versement peuvent faire l'objet d'une discussion avec le Chef du département Finances de l'UNSAS.
- Chaque syndicat et section d'entreprise doit déposer son fichier-militants, au plus tard en fin août 2025.

Le Secrétariat exécutif attache du prix à la bonne exécution de ces directives et exhorte tous les leaders à la diligence, en vue de permettre la répartition des quotas de délégués.

Dakar, le 11 août 2025

La Secrétaire générale

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES DU SENEGAL * LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Maris Yvette KEITA